

→ Objectif prioritaire 3 : Maintenir un panier de services

## Agir pour la santé de tous et prendre soin des populations les plus fragiles

FEDER OS 5.2 dédié : 500 000,00 €

### OBJECTIFS

**Renforcer l'accès à la santé, garantir le bien-être aux habitants du territoire, accompagner les étapes clef de la vie, soutenir les personnes les plus vulnérables.**

Les services publics et aux publics demeurent une demande prioritaire sur le territoire du GAL de la part de ses habitants. Cela recouvre une large palette de domaines ou de préoccupations.

Cette fiche-action ambitionne ainsi d'apporter une attention toute particulière à l'accès à la santé pour toutes et tous, ainsi qu'au soin apporté aux populations vulnérables et/ou dans les tranches d'âge de vie qui en ont le plus besoin : petite enfance, séniors, personnes en situation de handicap... ou encore personnes aidantes s'occupant d'un proche malade ou en situation de handicap.

### TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

- ↳ Accès aux services de santé
- ↳ Accès aux services de la petite enfance (développement de services de garde d'enfants...)
- ↳ Accompagnement des personnes âgées, (actions favorisant le maintien à domicile...)
- ↳ Accompagnement des personnes en situation de handicap
- ↳ Accompagnement des proches aidants
- ↳ Accès aux droits pour les personnes éloignées géographiquement et/ou culturellement des centres de ressources publiques

### BÉNÉFICIAIRES

Tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale sont éligibles, hormis :

- Les SCI, les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle), les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole.

